



C.T.O.P

**COORDINATION TOGOLAISE DES ORGANISATIONS PAYSANES ET
DE PRODUCTEURS AGRICOLES**

Tél: +228 22 51 74 42 / BP: 20 046 Lomé – TOGO
www.ctop-opa.org / ctop03@yahoo.fr

RAPPORT D'ETUDE

ETAT DES LIEUX SUR L'ACCES DES PRODUCTEURS AUX INTRANTS AGRICOLES AU TOGO

Réalisé par le **Cabinet PROGRESS
SYSTEM**

Avec l'appui financier de **VECO West
Africa**

Août 2010

Sommaire

ACRONYMES	4
I-INTRODUCTION	5
I.1-Cadre de l'étude.....	5
I.2-Objectifs	6
I.3-Approche méthodologique.....	6
I.3.1. Phase d'investigations.....	7
I.3.2-Phase d'analyse et d'organisation des données	7
I.3.3-Elaboration et analyse des résultats.	8
II-Fertilité des sols et utilisation des intrants agricoles au Togo.....	10
II.1-La fertilité des sols du Togo	10
II.1.1-Les sols à bonne productivité	10
II.1.2-Les sols à productivité moyenne.	10
II.1.3-Les sols à productivité médiocre.	11
II.2-L'utilisation des intrants agricoles au Togo.....	11
II.2.1-Cas des semences améliorées	11
II.2.2-Cas des engrais	15
II.2.3-Cas des produits phytosanitaires	16
III-Situation des différents dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants	17
III.1-Cas des semences.....	17
III.1.1-Les produits distribués sur le marché	17
III.1.2-Les sources d'approvisionnement	18
III.1.3-Le système d'approvisionnement	19
III.1.4-La participation des organisations.....	20
III.2-Cas des engrais	21
III.2.1-Les produits distribués sur le marché	21
III.2.2-Les sources d'approvisionnement	22
III.2.3-Le système d'approvisionnement	22
III.3-Cas des produits phytosanitaires.....	26
III.2.1-Les produits distribués sur le marché	26
III.2.2-Les sources d'approvisionnement	26
III.2.3-Le système d'approvisionnement	27
IV-Le niveau de satisfaction des populations.....	27
IV.1-Concernant la qualité des intrants	27
IV.2-Concernant les quantités d'intrants disponibles	28

IV.3-Concernant le conditionnement des intrants	28
IV.4-Concernant les doses recommandées	29
V-Les différents organes de gestion des intrants et le niveau d'implication des OP.	29
VI-Le dispositif de collecte des besoins des producteurs, et le niveau d'implication des OP.	31
VII-Plaidoyer pour un meilleur accès aux intrants par les producteurs togolais	31
VI.1. Cas spécifique des semences	33
VI.2. Cas général des intrants agricoles	34
VIII-Les alliances possibles pour le plaidoyer et les acteurs à cibler pour le plaidoyer	35
CONCLUSION	37
ANNEXES	38
TERMES DE REFERENCES	39

ACRONYMES

ADRAO	:	Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest
AGAIB:		Agence d'appui aux initiatives à la base
ANSAT	:	Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CTOP	:	Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
FNPT	:	Forum National des Paysans Togolais
FUPROCAT	:	Fédération des Unions de Producteurs de Café – Cacao du Togo
ICAT	:	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IFDC-Afrique	:	Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole
IMF	:	Institution de Micro Finance
ITRA	:	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MERF	:	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
PDC	:	Projet de développement communautaire
TDR	:	Termes de Références
TEC	:	Tarif extérieur Commun
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I-INTRODUCTION

I.1-Cadre de l'étude

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé entre les 6e et 11e degrés de Latitude Nord et les méridiens 0° et 1°40 de Longitude Est. Il couvre une superficie de 56 600 Km² et s'étire sur une bande étroite d'une longueur de 650 km entre l'Océan Atlantique au Sud et le Burkina Faso au Nord et d'une largeur variant de 50 km à 150 km, entre le Bénin à l'Est et le Ghana à l'Ouest. Son relief est peu accidenté, excepté la chaîne montagneuse de l'Atakora qui traverse le pays en écharpe du Sud-ouest au Nord-est.

Sa population est estimée à 5 598 000 habitants en 2008 avec 51,3% de femmes et 48,7% d'hommes. Avec un taux d'accroissement moyen de 2,4%, la densité de la population est passée de 34 habitants au km² en 1970 à plus de 100 habitants au km² en 2007. Cette population est à dominante rurale (> 60%). Les jeunes de moins de 15 ans représentent 43,7% de la population totale.

Le pays jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement du Sud au Nord. Au sud, il est du type subéquatorial marqué par 2 saisons pluvieuses (une grande d'Avril à Juillet et une petite de Septembre à Novembre) et 2 saisons sèches (une grande de Novembre à Mars et une petite de Juillet à Août); ce qui permet de faire deux cycles de cultures par an. Au nord, le climat est plutôt du type soudanien à 2 saisons : une saison de pluie (Mai à Octobre) et une saison sèche (Novembre à Avril). La pluviométrie moyenne obtenue ces 20 dernières années varie de 800 à 1000 mm par an dans les régions les moins arrosées (régions maritime et des savanes) et de 1200 à 1400 mm par an dans les autres régions.

L'agriculture togolaise est essentiellement pluviale et fortement tournée vers l'autoconsommation. Le paysage agricole est dominé par de petites exploitations (moins de 0,5 hectare). Selon le dernier recensement national de l'agriculture en 1996, 89% des parcelles sont labourées avec le petit matériel aratoire (houe, coupe-coupe), moins de 3% des superficies des cultures vivrières sont emblavées avec des semences sélectionnées, 16% des parcelles reçoivent de l'engrais (12% en engrais chimique et 4% en engrais organique) et 25% des exploitations bénéficient d'un appui conseil. Par ailleurs, seuls 12% des ménages ont recours au crédit de campagne.

Lors du Forum National du Paysan Togolais, les producteurs ont évoqué des problèmes d'accès aux intrants agricoles. En effet, il était ressortit au cours de ce forum le problème de disponibilité et d'accès aux intrants agricoles : (i) quantité des engrais étaient insuffisante, (ii) les semences améliorées n'étaient pas aussi en quantité suffisante et la qualité pas trop rassurante, (iii) circuit de distribution avec beaucoup de spéculation ; (iv) points de vente insuffisante et très éloignés des zones de production ; etc. suite à ce constat, les producteurs ont fait des recommandations à l'Etat pour la campagne 2009 – 2010. Au terme de cette campagne, il a été remarqué qu'une amélioration à certains endroits comme les quantités d'engrais qui ont été augmentées et le prix de vente revu à la baisse (de

12 500 à 11 000 F CFA). Cependant, beaucoup de problèmes demeurent encore et ont fait l'objet de débats au cours de la 2^{ème} édition du FNPT.

Les véritables problèmes du secteur intrant au Togo résumé lors du FNPT 2 se déclinent comme suit : (i) absence d'un dispositif efficace de collecte de besoins des producteurs ; (ii) doses d'engrais recommandées ne répondent pas aux exigences de certaines régions ; (iii) dispositif de distribution des intrants peu efficace et non connu de la plupart des producteurs ; (iv) spéculation forte autour des engrais exportés vers les pays voisins du fait de son prix relativement bas ; (v) qualité des engrais mis en cause dans certaines régions comme Bassar où les résultats n'ont pas été satisfaisants ; etc..

Face à ce constat, il s'avère important de mener des actions pour améliorer la question des intrants au Togo et trouver des solutions à ces problèmes et de façon concertée avec les autorités publiques et les partenaires.

Dans ce cadre, la CTOP qui est la Plate forme des Organisations paysannes du Togo qui regroupe les producteurs du Togo et qui a pour but de défendre l'intérêt des producteurs en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs togolais à travers l'accès aux intrants a négocié avec son partenaire VECO West Africa, un appui pour la réalisation d'un plaidoyer. Pour ce faire, la CTOP trouve important de faire un état des lieux beaucoup plus approfondi de la situation des intrants au Togo afin d'avoir une base de données conséquentes à toutes actions de plaidoyer. Cet état des lieux n'est qu'une étape du processus de plaidoyer qui comprend entre autre la formation sur le plaidoyer et l'élaboration des argumentaires de plaidoyer, la rencontre des autorités et l'organisation des émissions radios.

I.2- Objectifs

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux sur la situation des intrants agricoles au Togo. Plus spécifiquement, il s'agira de:

- ✓ Faire une situation des différents dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants agricoles utilisés au Togo et les difficultés rencontrées;
- ✓ Apprécier le niveau de satisfaction des populations sur les intrants agricoles (quantité disponible, qualité, doses recommandées, etc.)
- ✓ Analyser les organes de gestion des intrants agricoles et le niveau d'implication des OP ;
- ✓ Analyser le dispositif de collecte des besoins en intrants des producteurs et le niveau d'implication des OP ;
- ✓ Proposer des axes de plaidoyer pour un meilleur accès au plaidoyer par les producteurs togolais
- ✓ Proposer des alliances possibles pour le succès du plaidoyer et les acteurs cibles du plaidoyer.

I.3-Approche méthodologique

L'approche méthodologique pour cette mission est sériée en trois phases successives :

- investigations pour la collecte des données ;
- analyse et organisation des données ;
- élaboration et analyse des résultats.

I.3.1. Phase d'investigations

Les deux principaux axes d'investigations sont :

- **la recherche et l'étude de la documentation disponible** : elles se sont déroulées pour l'essentiel, au niveau de l'équipe de coordination de la CTOP et des Services techniques sur le marché des intrants, l'accès des producteurs aux intrants (contraintes et atouts). Les informations à rechercher concerneront surtout les dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants au Togo.

Cette revue documentaire a permis de cerner le problème dans son ensemble pour en cibler les aspects essentiels qui nécessitent d'être pris en compte pour une meilleure prise de décision future concernant l'accès des producteurs agricoles aux intrants.

- **l'élaboration de guides d'entretien et la réalisation des échanges et discussions techniques avec les différentes parties prenantes** (l'équipe de coordination de la CTOP, services techniques, Organisations Paysannes, Ministère de l'agriculture ; ICAT, CAGIA, ANSAT ...).
- Pour ce qui est des échanges et discussions techniques, les principaux aspects qui abordés ont porté sur les stratégies d'achat, d'approvisionnement et de distribution des intrants au Togo.
- Des guides ont été élaborés en tenant compte de l'objectif général de l'étude et surtout des résultats attendus de cette mission.

I.3.2-Phase d'analyse et d'organisation des données

L'analyse et l'organisation des données de portée quantitative et qualitative ont été réalisés à travers une grille d'axes sériés comme suit :

- a) **axe sur la situation des différents dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants**, tout le processus a été analysé: depuis l'achat des intrants, l'emmagasinage au niveau du port, le transport vers l'intérieur et le stockage dans les entrepôts secondaires pour la vente aux producteurs.
- b) **Axe concernant le niveau de satisfaction des populations sur la qualité des intrants, les quantités disponibles et les doses recommandées** : les attentes des producteurs ont été identifiées et mesurée par rapport à la qualité des intrants, le processus de distribution des intrants, le

conditionnement actuel des intrants, les doses recommandées... Ensuite les critères qui déterminent leur satisfaction/insatisfaction ont été évalués ceci pour une compréhension en profondeur des éléments qui conditionnent la satisfaction des producteurs.

c) Axe concernant l'analyse des différents organes de gestion des intrants et le niveau d'implication des OP : un diagnostic des organes de gestion des intrants sur le plan institutionnel et organisationnel a été fait, les relations que ces derniers entretiennent de façon spécifiques avec les OP ont été déterminées.

d) Axe concernant la description du dispositif de collecte des besoins des producteurs, si il existe, et le niveau d'implication des OP : il a fallu connaître les besoins des producteurs puis ensuite analyser toute la chaîne (les différentes phases) de collecte des besoins en intrants des producteurs, les dispositifs mis en place pour cette collecte, les organisations responsables de cette collecte et la façon dont elles le font. Un autre volet a été de voir à quel niveau les OP sont impliquées et leurs rôles dans la collecte des besoins en intrants des producteurs.

e) Axe de plaidoyer pour un meilleur accès au plaidoyer par les producteurs togolais

Les axes de plaidoyer ont pris en compte les aspects suivants : achat et approvisionnement des intrants, la commercialisation, le crédit, la vulgarisation agricole de façon générale tout aspect pouvant concourir à une meilleure coordination des politiques concernant les intrants et permettant un meilleur accès des producteurs aux intrants.

f) Axe concernant la suggestion des alliances possibles pour le plaidoyer et les acteurs à cibler pour le plaidoyer : à partir des diagnostics effectués au niveau des organes de gestion des intrants et en tenant compte de leur institutiogramme, de leur mission et objectifs, de possibles alliances ont été suggérées dans le rapport pour le plaidoyer. Enfin les acteurs du plaidoyer ont été ciblés : au niveau étatique, les organisations internationales intervenant dans le domaine des intrants, les organisations de recherches, les institutions financières, les organisations intervenants dans la vulgarisation...

I.3.3-Elaboration et analyse des résultats

Au terme des investigations, les données collectées ont été traitées de façon analytique grâce notamment à deux outils.

- **Approche SWOT** : afin de faire un état des lieux, une analyse de type SWOT a été adoptée. Elle a permis de parcourir assez sommairement les Forces, Faiblesses,

Opportunités et Menaces de chaque organe de gestion des intrants. Cela a permis de choisir à la fin des organes de gestion et les processus présentant le moins de risques possibles et permettant un meilleur accès aux intrants des producteurs agricoles.

- **Analyse de contenu** : l'approche SWOT a été soutenue par une analyse de contenu. Les données collectées à travers les entretiens avec les acteurs ont été traitées de façon analytique en vue de tirer les conclusions requises et faire les extrapolations nécessaires dans le cadre de la planification. Elle a consisté à repérer ce qui a été dit et noter. Le travail d'analyse a consisté à isoler les passages significatifs pour l'étude et noter les thèmes qu'ils contiennent en vue des inférences.

II-Fertilité des sols et utilisation des intrants agricoles au Togo.

II.1-La fertilité des sols du Togo

Les sols togolais sont d'une très grande variabilité du point de vue de leur nature et de leur fertilité.

II.1.1-Les sols à bonne productivité

Il s'agit des sols profonds à moyennement profonds, peu désaturés, sablo-argileux à argileux, bien pourvus en matières organiques, et bases échangeables, mais variable quant au drainage, au régime hydrique et à l'érodabilité.

-Les sols ferrallitiques, peu désaturés, formés sur roches basiques ou sur schistes et micaschistes sont certainement les meilleurs sols au Togo. Ils occupent des surfaces limitées et sont réservées aux cultures de cacaoyers ;

-A ces sols peuvent être associée une partie des Terres de Barre, peu lessivées au niveau de Tsévié et Tabligbo ;

-Les sols faiblement ferrallitiques ou Terre de Barre, lessivées mais non épuisées sont de qualité inférieures aux sols précédents. Ce sont de bonnes terres mais les fumures organiques et minérales s'imposent. Ces sols se trouvent dans la région maritime sur les côtes ;

-Les argiles noires tropicales et les sols bruns, entrophes sont également des sols de bonne productivité. Les argiles noires de l'Est-Mono, judicieusement labourées et fumées atteignent des rendements relativement hauts. Les argiles noires de Kara, Dapaong sont d'excellentes terres à sorgho. Mais ces sols s'érodent facilement et drainent très mal, surtout s'ils sont en bas de pente ou en position plane ;

-Les sols hydromorphes de la vallée de Zio et du Mono. Ils sont en général profonds, sablo-argileux, limoneux ou sablo-limoneux.

II.1.2-Les sols à productivité moyenne

Un certain nombre de sols présentent des défauts majeurs, mais sont utilisables surtout avec des aménagements.

-Les sols ferrallitiques désaturés des plateaux des Monts Togo, présentent de bonnes qualités physiques : profonds perméables, bonne structure, sablo-argileux. Ils sont très pauvres en bases échangeables et sont désaturés ;

-Les sols ferrugineux tropicaux lessivés, beige et rouge, du Nord-Togo, ont également d'assez bonnes propriétés physiques, mais ils sont souvent lessivés, assez pauvres en matières organiques et en éléments minéraux. Ce sont des sols intéressants pour l'arachide, l'igname, le mil et le sorgho.

II.1.3-Les sols à productivité médiocre.

Les sols ferrugineux tropicaux, lessivés plus ou moins hydromorphes et indurés. L'étude de ces sols a montré leur importance géologique (plus de 50% du Togo) et leurs défauts majeurs variable suivant le cas :

-forte hydromorphie sur une grande partie du profil et drainage souvent déficient,
-susceptibilité à l'érosion élevée ;

-Lessivage intense en argile et fer, avec formation d'un horizon illuvial, argileux et imperméable ;

-structure et perméabilité médiocres ;

-induration des hydroxydes de fer sous forme de concrétions, carapaces ou cuirasses, à plus ou moins grande profondeur.

Si dans de nombreux cas ces défauts les condamnent à la médiocrité ou même à la stérilité complète.

II.2-L'utilisation des intrants agricoles au Togo.

II.2.1-Cas des semences améliorées

Une utilisation prédominante pour les cultures industrielles (café, cacao et coton) et maraîchères : les cultures industrielles et maraîchères sont celles pour lesquelles les semences améliorées sont le plus utilisées.

Pour les cultures industrielles, cette situation tient essentiellement à l'organisation des filières. Quant aux cultures maraîchères, qui constituent l'essentiel du commerce des semences au Togo, la filière n'est pas organisée; mais les maraîchers sont sensibilisés à l'utilisation de semences certifiées.

Le marché des semences certifiées n'est pas développé pour les spéculations telles que le sorgho, mil, igname, patate douce, taro, haricot, voandzou, pois d'angole et soja. Il est à noter que **moins de 3% des superficies vivrières** sont emblavées avec des semences sélectionnées. Et pourtant les produits vivriers constituent le

principal sous-secteur de l'économie agricole du Togo et représente **69% du PIB** agricole brut du pays. *Source : document Stratégique de la Relance de la Production Agricole 2008-2010.*

D'après les producteurs semenciers, cette situation tient à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer la prédominance de l'utilisation de variétés à pollinisation croisée, la perception par les producteurs agricoles du prix des semences améliorées comme étant relativement élevé par rapport aux semences traditionnelles, des problèmes de disponibilité et d'accessibilité des semences certifiées, et surtout, du faible niveau de sensibilisation des producteurs agricoles aux bénéfices liés à l'utilisation des semences améliorées.

Une diversité de variétés vivrières améliorées limitée à quelques cultures : malgré le faible taux d'utilisation des semences certifiées de cultures vivrières, on observe une certaine diversité du nombre de variétés améliorées disponibles sur certaines cultures vivrières. Cette relative diversité est cependant limitée au maïs, riz, manioc, niébé et sorgho.

-Par exemple pour le **maïs**, plusieurs variétés à grains blancs ont été introduites à partir du CIMMYT, de l'IITA. Il s'agit de *Laposta, Lamaquina, Poza Rica 8443 SR, Pirsaback 8430-SR, Ikenne 8149 SR (Ikenne 9449 SR), NH1 F1, Pool 16 SR, TZEE W1, TZE SR x Gua 314, TZL Comp 1 W, TZL Comp 4 W, etc.* Mais aujourd'hui, seules les variétés *Ikenne 8149 SR, TZEE W1, TZE SR x Gua 314 et TZL Comp 1 W* sont encore largement cultivées dans les différentes zones agroécologiques du pays. La variété *Ikenne 8149 SR (Ikenne 9449 SR)* est la plus cultivée sur l'ensemble du pays en raison surtout de son rendement élevé et stable, sa précocité (90 - 95 jours) et de sa courte taille.

-**Le sorgho.** Seules les variétés locales de sorgho étaient cultivées au Togo. Ce sont des variétés en général très photosensibles, à cycle très long (150 à 180 jours) et ayant un potentiel de rendement très faible. Les nouvelles variétés introduites de l'ICRISAT et/ou d'autres pays d'Afrique se sont révélées très tôt inadaptées aux goûts des producteurs et consommateurs togolais. Les principaux travaux menés au Togo avaient surtout concerné l'expérimentation des variétés introduites, les prospections et la collecte des écotypes locaux. Le programme d'amélioration variétale a été initié à l'ex-INCV (Institut national des cultures vivrières) à Cacaveli. C'est ce programme qui se poursuit à ce jour et qui a permis de sélectionner les variétés de la série des *Sorvato*.

-**Le riz.** La recherche agronomique a introduit plusieurs variétés améliorées à partir des instituts internationaux de recherche (ADRAO, IRRI, IRAT, etc.) et créé de nouvelles variétés en vue d'accroître la productivité de la riziculture togolaise. Ces variétés améliorées ont été diffusées dans toutes les régions du pays à travers les directions régionales de développement rural (DRDR). Parmi les variétés améliorées, la variété IR 841, sélectionnée à l'IRRI et introduite au Togo dans les années 70 est aujourd'hui la plus cultivée à travers le pays. D'autres variétés améliorées au Togo ont été également diffusées : *TGR301, TGR75, TGR94, TGR1, IRAT112, TGR34,*

WITA4. La situation actuelle dans les champs des paysans se caractérise par la cohabitation des variétés de différentes origines (écotypes locaux, variétés améliorées introduites et variétés améliorées au Togo). Les variétés améliorées ont de bons potentiels de rendement et un cycle végétatif court, mais elles sont pour la plupart sensibles à différents stress notamment celui hydrique, les adventices, les maladies et les ravageurs, etc.

-Le mil. En l'absence de nouvelles variétés améliorées de mil, le matériel végétal utilisé actuellement est issu de reproductions continues de variétés « anciennes » détenues par les paysans concernés. Les travaux de recherche en matière d'amélioration pour le mil sont actuellement interrompus bien que la collection des écotypes locaux soit encore maintenue.

-Les légumineuses à graines Pour ce qui est du **niébé**, la plupart des variétés améliorées sont des variétés introduites de l'IITA (*VITOCO* et *TVX 1850 -01 E*) ou du Sénégal (58-146) ou encore du Nigéria (*VITA-5*). En ce qui concerne **l'arachide**, celle-ci n'a pas fait l'objet de recherches poussées. Sa culture est entièrement du type traditionnel, sur de petites parcelles destinées essentiellement pour l'autoconsommation. Les variétés cultivées sont surtout *TS32-1* et *RMP-12*. Quant à la culture du **Soja** les deux variétés proposées aux producteurs sont *JUPITER* et *ISRA 44/73 A*, cette dernière étant introduite du Sénégal.

Pour les autres espèces vivrières notamment **les racines et tubercules**, plusieurs variétés sélectionnées sont également disponibles au niveau de la recherche agronomique. Il s'agit pour **l'igname** des variétés *TDr 179* et *TDr 747* du complexe *D.cayenensis-rotundata* qui ont donné respectivement 13 tonnes et 22 tonnes à l'hectare et qui se distinguent aussi par une bonne qualité culinaire en plus de leur tolérance aux maladies virales. D'autres variétés de ce même groupe à savoir *TDr 89/02665*, *TDr 89/02475*, *TDr 96/00304*, *TDr 95/19158* et *TDr 95/19177* ont été retenues en station pour leur résistance/tolérance aux maladies, leur rendement élevé (13 à 20 tonnes à l'hectare) et leurs bonnes caractéristiques organoleptiques. Elles seront testées en milieu paysan en vue d'une sélection participative avec les producteurs. Pour l'espèce *Dioscorea alata*, la variété améliorée *Florido*, originaire de Puerto Rico en Amérique du Sud est en cours de vulgarisation et de diffusion à grande échelle. Cependant, la production nationale est représentée surtout par des groupes variétaux anciens ou locaux : (i) du groupe *Dioscorea cayenensis rotundata* comprenant : *Laboco*, *Gnalabou*, *Kratsi*, *Modji*, *Moniya*, *Héabalou*, *Koukou*, *Brutani*, *Kplindjo*, *Kéké* et *Gnidou* ; et (ii) de l'espèce *Dioscorea alata* comprenant les : *Akpoka*, *Lambor*, *Lotossou*, *Tsrokpa*, *Sakata*, *Kabanga*.

Les variétés de **manioc** les plus cultivées au Togo sont des variétés locales dont les plus répandues sont : *Fétonéghodji*, *Kataoli*, *Yovovi*, *Kalaba*. Il existe aussi plus de 8 variétés améliorées au Togo ou introduites de l'IITA qui ont été diffusées dans toutes les régions du pays (*Lagos*, *Gbazekouté*, *TMS92/0326*, *TMS30572*, *Ben86952*, *TMS91/02327*, et *312-524*) dont les rendements sont relativement élevés par rapport à celles locales.

Pour l'année 2008, la production totale de semences au niveau des différents centres de l'ITRA, toutes variétés et catégories confondues s'élève à 9.729 Kg de semences de maïs et 6.859 kg de riz, 187 Kg de sorgho, 1468 Kg de soja et 982 Kg de niébé comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

En outre, dans le cadre des mesures d'urgence prises pour relancer la production agricole, le MAEP a initié au cours de la présente campagne une opération spéciale « semences améliorées » par le biais de l'Agence d'appui aux initiatives à la base (AGAIB) ; la coordination de cette opération est assurée par le PDC.

L'opération consiste : (i) à faire produire, à partir de semences de base fournies par l'ITRA, des semences commerciales par des paysans multiplicateurs identifiés et sélectionnés par l'ICAT. Ces multiplicateurs reçoivent les semences à multiplier et les engrais à crédit payable à la récolte sans intérêt ; (ii) les semences ainsi produites seront rachetées aux multiplicateurs à 350 FCFA/Kg pour être cédées au même prix mais à crédit à des paysans susceptibles de les valoriser grâce à l'utilisation des engrais et des pratiques agricoles recommandées. Cette opération qui concerne essentiellement la culture du maïs, cible 14000 paysans qui seront choisis sur l'ensemble du territoire. En référence aux informations disponibles au niveau du MAEP, les quantités récupérées dans le cadre de cette opération ont atteint : 213.477 Kg de semences commerciales de maïs réparties selon les zones de production comme suit : Maritime : 15700 Kg ; Plateaux : 42770 Kg; Centrale Kg : 95.150 Kg ; Kara : 9.900 Kg ; Savanes : 49.975 Kg.

Tableau n° 1 : Récapitulatif des productions et des disponibilités de semences vivrières au niveau de l'ITRA. Année 2008

Variété	Quantité de semences par catégorie Kg		
	Pré-base	Base	Certifiées
1. Maïs			
Obatanpa	400	2 992	2 720
ACR97TZL comp1 W	150	600	0
TZEE W Pop STR QPM	200	1450	0
Amen	50	45	3 000
Ikenne 9449 SR	70	2780	2 625
Pool 18 QPM SR	50	250	0
Ev99 QPM	25	125	0
Sotubaka	50	100	0
AB11	50	50	0
2000 SynEE W QPM	20	40	0
Poza-Rica	-	-	597
Pirsaback	-	-	787
TOTAL MAÏS	1 065	8 432	9 729
2. Riz			
IR 841 (IRRI)	-	880	-
IR 841	-	-	4734
NERICA L-14	25	200	600
NERICA 1	26	450	160

TOVE 1	-	-	1100
TGR 203	20	120	40
NERICA 2	30	85	100
NERICA 3	15	50	-
NERICA 4	10	75	65
NERICA 7	10	70	60
NERICA 11	8	50	-
TOTAL RIZ	144	1980	6859
3.Sorgho: Sorvato 1	8	79	100
4. Soja			
Anidazo		278	
TGX-1910-14F		940	
TGX-1448-2 ^E		250	
TOTAL SOJA		1468	
5. Niébé			
Vitoco			820
Vita 5			162
TOTAL NIEBE			982

Source : Unité de recherche semences végétales de l'ITRA

II.2.2-Cas des engrais

Les données fiables indiquant l'utilisation des engrais par culture ne sont pas directement disponibles au Togo. Il est estimé qu'à peine **16% des superficies** emblavées reçoivent de l'engrais. *Source : document Stratégique de la Relance de la Production Agricole 2008-2010.*

Pour les cultures vivrières c'est surtout l'Urée à 46% et le NPK 15-15-15 qui sont les plus utilisés au Togo.

Selon les données de l'annuaire de la FAO confirmé par les statistiques de la Direction Générale de la Douane, différents types d'engrais sont importés au Togo :

-**Engrais azotés** : Urée, Sulfate d'ammonium et autres complexes azotés y compris les sels ammonium.

-**Engrais phosphatés** : le Super phosphate triple ou simple et autres complexes phosphatés.

-**Les engrais potassiques** : le Sulfate de potassium K_2SO_4 , le Chlorure de potassium KCl et autres minéraux potassique.

-**Les engrais complexes**, composés de 2 ou 3 minéraux fertilisants (azote, phosphate et potassium). *Source : évaluation des secteurs des engrais et des semences au Togo, Komla M. DOUMASSI ; juin 2002.*

Les pays fournisseurs sont : la Roumanie, l'Afrique du Sud, la Cote d'Ivoire, la Belgique, la France, la République dominicaine, le Japon, les Pays Bas, l'Espagne, la Chine et le Sénégal.

L'utilisation de l'urée, très appréciée du paysan pour son effet spectaculaire, est assez répandue sur le maïs. Il convient cependant de noter que même si le NPK 15-15-15 et le NPK 10-20-20 sont bien utilisés sur les cultures cibles (maïs, riz et autres cultures vivrières), il n'en demeure pas moins vrai que les quantités utilisées couvrent moins de 10 % des superficies cultivées.

L'absence de sources de financement et de crédit et les taxes de douanes sur les engrais qui ne sont pas destinés au coton semblent être des obstacles majeurs à l'utilisation d'engrais spécifiques sur les autres cultures.

Il découle de cette analyse que le marché d'approvisionnement des engrais destinés aux cultures vivrières offre la plus grande potentialité de développement au Togo ; mais ce développement est difficile à réaliser en raison notamment de la faible productivité des cultures vivrières et du pouvoir d'achat limité des paysans qui en résultent.

II.2.3-Cas des produits phytosanitaires

Les parasites et maladies des plantes sont courants au Togo. Cependant, l'intensité et les stratégies de gestion de ces problèmes varient en fonction de la région et de la culture. Il n'existe pas d'évaluation systématique des pertes dues aux parasites et maladies des plantes au Togo, notamment dans les productions vivrières. Néanmoins, ces pertes sont d'une importance économique non négligeable.

L'importance économique des pertes de rendement dues aux parasites et maladies des plantes au Togo suggère que, tout comme les semences, les engrais et l'équipement agricole, l'utilisation des technologies de contrôle de ces fléaux est nécessaire si l'on veut accroître la productivité agricole au Togo. Actuellement, le cotonnier est la principale culture bénéficiaire de l'utilisation des produits phytosanitaires. Malgré le développement et l'organisation progressive de quelques autres filières (maïs, manioc, oignon, igname, niébé, arachide, maraîchage, etc.), l'emploi des produits phytosanitaires spécifiques de ces autres cultures reste insignifiant.

Le contrôle des parasites et maladies des plantes au Togo est très ancien et est trop souvent basé sur l'utilisation des produits chimiques sur une gamme variée de parasites. Par exemple, les produits phytosanitaires sont couramment utilisés pour contrôler les mauvaises herbes, les attaques des criquets migrateurs, les charançons sur les graines stockées ou les parasites des légumineuses, notamment le niébé. Les produits phytosanitaires sont également utilisés dans la production animale (ex. acaricides pour le contrôle des tiques). En santé publique, les produits

phytosanitaires sont utilisés pour maîtriser les moustiques (ex., aérosols) et autres insectes de maison (ex., les cancrelats) et les rongeurs (rodenticides).

Cependant, en matière de lutte phytosanitaire, bien que dominante, la politique nationale togolaise préconise l'utilisation des produits chimiques seulement quand il est difficile de maîtriser les parasites en utilisant des méthodes alternatives. La gestion intégrée des parasites (GIP) est la stratégie nationale de base. Il n'existe malheureusement pas de résultats de la recherche vulgarisés de ces méthodes alternatives de contrôle des parasites. Il existe pourtant, de par le monde et en Afrique en particulier, des stratégies dans les domaines de la lutte biologique par exemple qui pourraient facilement être utilisées.

Cas des herbicides

L'utilisation des herbicides est une technique encore peu développée au Togo, on remarque actuellement une utilisation croissante des herbicides dans la Région des Savanes. Pour les autres cultures, les herbicides sont également utilisés sur le riz, l'ananas et le maïs. Par contre, le mil et le sorgho sont exclusivement sarclés à la main. L'adoption de l'herbicidage par les producteurs agricoles se développe néanmoins fortement année après année. En termes de pénibilité du travail et d'incidence sur la production, d'importantes marges de progrès sur l'herbicidage coton et maïs sont à réaliser. En raison des propriétés herbicides spécifiques des produits coton et maïs, il convient de bien comprendre l'intérêt de promouvoir leur utilisation pour pouvoir maîtriser certaines espèces particulièrement gênantes dans la rotation. Le désherbage devant toujours être envisagé au niveau du système de culture plutôt que de la parcelle.

III-Situation des différents dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants

III.1-Cas des semences

III.1.1-Les produits distribués sur le marché

Le marché togolais des semences améliorées est constitué de trois principaux segments : les semences de coton et cultures industrielles, les semences des plants et tubercules de cultures vivrières et les semences de cultures horticoles. Le marché relatif à chacun de ces segments est constitué de caractéristiques spécifiques.

Le commerce des semences au Togo concerne essentiellement les cultures horticoles et plus précisément, les semences maraîchères. Celles-ci sont exclusivement importées depuis l'Europe et revendues sur les périmètres maraîchers. Il existe aussi des semences de pomme de terre (parfois importées) et d'oignon du Burkina Faso.

III.1.2-Les sources d'approvisionnement

Les sources encadrées par l'Etat pour les semences vivrières et industrielles

La source d'approvisionnement des semences vivrières et industrielles améliorées est donc actuellement exclusivement nationale. C'est l'ITRA qui est responsable de la sélection variétale pour les cultures vivrières et industrielles, qui, après multiplication en semences de pré-base et de base sont multipliées par les producteurs semenciers en semences améliorées commerciales.

Des semences maraîchères importées de plusieurs sources

A la différence des semences vivrières et industrielles, les semences maraîchères sont importées, principalement d'Europe, par les sociétés AGRIMAT, SNAC et SPROCA.

Les importations se font par voie maritime pour les commandes les plus importantes, et par voie aérienne pour les commandes de complément ou de petits volumes. Des agréments phytosanitaires sont exigés à l'importation.

On a deux niveaux de production de semences au Togo :

-La Production de semences traditionnelles : les paysans sélectionnent les meilleurs produits de leurs récoltes pour s'en servir comme semences pour la prochaine campagne agricole. Les semences sélectionnées traditionnellement dont les rendements restent faibles présentent des résultats peu encourageants (maïs, sorgho, tomate, piment, arachide et légumes locaux).

-La production de semences améliorées : il s'agit des semences issues des centres de recherche notamment ITRA (ferme semencière de Sotouboua), qui produit les semences de Base et de pré base. Les semences commerciales étant laissées aux opérateurs privés (OP, paysans autonomes ou société privée). Les producteurs privés se caractérisent par la forme d'organisation adoptée (groupement de producteurs, paysan autonome...).

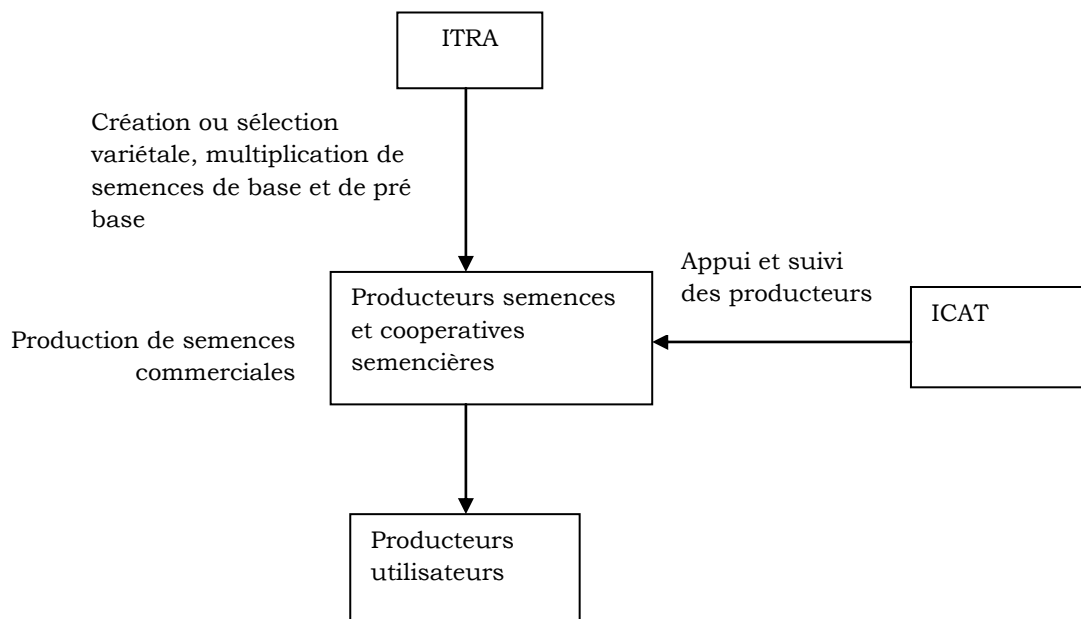


Figure 1: structure de l'approvisionnement en semences améliorées.**III.1.3-Le système d'approvisionnement****Pour les cultures vivrières**

Le système d'approvisionnement des semences améliorées constitue le maillon faible pour le secteur vivrier.

Le marché des semences vivrières améliorées fait intervenir à la fois des services étatiques et des opérateurs privés semenciers. L'ITRA se charge de la sélection des semences souches, qui sont multipliées en semences de base dans la ferme semencière de Sotouboua. Ces semences de base sont confiées aux opérateurs semenciers privés (producteurs agricoles individuels et coopératives) pour multiplication en semences commerciales. Outre la fourniture des semences de pré-base, de base et les contrôles de qualité, les services publics (ICAT) assurent, la sélection, l'encadrement et la formation des opérateurs semenciers privés.

La distribution constitue le maillon faible de la chaîne d'approvisionnement en semences certifiées. En effet, la distribution des semences vivrières devrait se faire en collaboration étroite entre les producteurs multiplicateurs et les OPA, mais dans la pratique, cette collaboration se réalise avec beaucoup de difficultés.

Un circuit rodé pour le maraîchage

Les importateurs de semences maraîchères sont des opérateurs privés. Ils vendent leurs semences au détail (en général au niveau de leur siège) et en gros, à des revendeurs, qui peuvent être de deux ordres, selon les sociétés considérées : revendeurs privés, coopératives.

Les ventes se font la plupart du temps, au comptant. Seuls quelques importateurs disposent d'un local de stockage climatisé ou réfrigéré garantissant le maintien optimal du taux de germination et la qualité des semences maraîchères. Dans les autres cas, les semences sont stockées en milieu ambiant, parfois ventilé, ce qui n'est pas une pratique satisfaisante pour garantir le taux de germination et la commercialisation de semences de qualité.

De façon ponctuelle, des ONG distribuent gratuitement des sachets de semences maraîchères à des groupements de maraîchers.

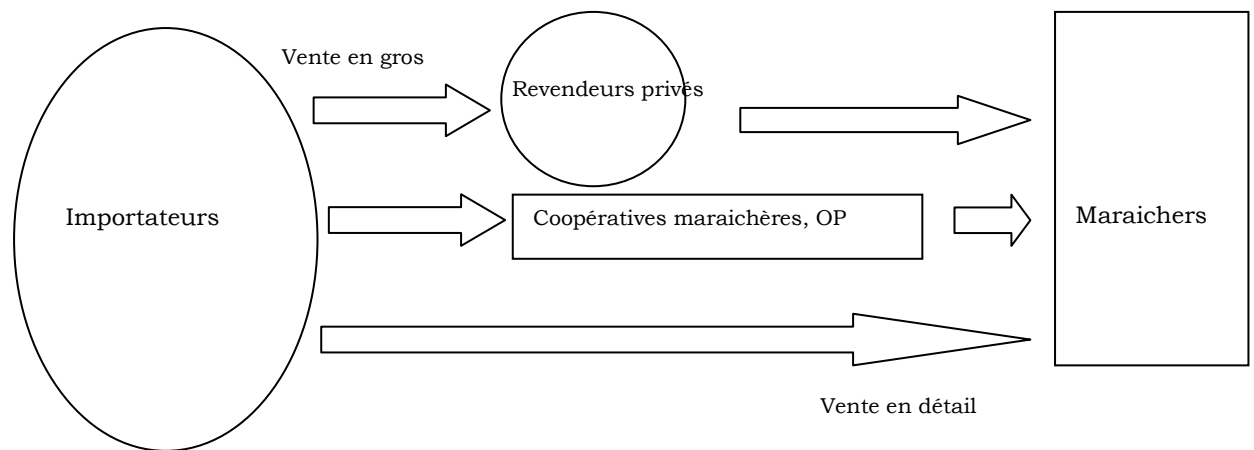


Figure 2: Circuit de distribution des semences maraîchères

III.1.4-La participation des organisations

Actuellement, les Organisations Paysannes ne sont pas impliquées à tous les niveaux de la filière de production ou d’approvisionnement des semences améliorées. Il n’y a aucun système de collecte des besoins des producteurs sur le plan quantitatif et qualitatif en matière d’approvisionnement des semences. Les OP n’interviennent qu’au niveau de la multiplication des semences commerciales. Les OP n’ont pas les outils par exemple pour le contrôle qualité des semences. Il faut préciser que l’acquisition des semences améliorées n’a jamais été un problème pour les producteurs comme le cas de l’engrais puisque ces derniers peuvent produire les semences de façon traditionnelle. Le problème se poserait pour les semences maraîchères mais il se fait qu’il y règne une concurrence quasi parfaite sur ce segment de marché car ce sont les sociétés privées qui fournissent les semences importées, donc il est rare d’avoir des ruptures ou des semences de mauvaise qualité et dans ces cas ce sont ces opérateurs qui en font les frais. Car les paysans vont vers d’autres concurrents du marché.

La création en 2010 au sein du Ministère de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche d’une Direction des Semences, constitue une base pour l’amélioration progressive de la filière des semences commerciales au Togo. Plusieurs projets de décret sont en cours à savoir : Projet de décret portant création du Comité National des Semences et Plants ; Projet de décret portant création du Comité National des Semences et Plants ; Projet de décret portant réglementation de la production, du contrôle, de la certification et du commerce des semences végétales et plant; Projet de décret portant institution d’un catalogue national des espèces et variétés des plantes cultivées au TOGO.

En outre les producteurs de semences se sont mis en réseau (Réseau des Producteurs de Semences de Céréales du Togo) en juillet 2010.

III.2-Cas des engrais

III.2.1-Les produits distribués sur le marché

Dans les années soixante dix, l'utilisation des engrais minéraux était méconnue du monde rural. Le sac de 50 kilogrammes qui était vendu à 7 500 F CFA ne trouvait pas d'acheteur. Mais l'épuisement des sols en éléments minéraux par érosion et l'augmentation des parcelles emblavées en riz et surtout en maïs (exigeant la fumure) ont suscité chez les producteurs la nécessité de recouvrir aux engrais minéraux. Jusqu'en 1996, l'Etat à travers la Division des marchés et Moyens de production (DMMP) et la Société Togolaise du Coton (SOTOCO), avait le monopole de l'importation et de la distribution des engrais sur toute l'étendue du territoire national. A partir de 1997, dans le cadre du processus de désengagement progressif de l'Etat, l'ouverture a été faite aux opérateurs privés qui importent les engrais sur demande de la Division de la Maintenance et du Patrimoine logistique (DMPL) qui entre temps, a remplacé la DMMP.

Le Programme KRI&KRII qui a succédé à la DMPL a été relayé par la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) créée par décret N°2008-114/PR du 29 août 2008 avec une attribution plus autonome. A l'état actuel des choses, l'utilisation des engrais dépassent le niveau de 11,9% constaté en 1996 lors du recensement national de l'Agriculture et tend à atteindre les 50% des superficies cultivées surtout en maïs (DSID ; 1996). Pour la campagne agricole 2009/2010, le gouvernement togolais a fait des efforts pour acquérir 25 000 tonnes d'engrais dont 16 000 tonnes d'engrais NPK 15.15.15 et 9 000 tonnes d'Urée 46% N pour les producteurs.

Les types d'engrais utilisés au Togo sont principalement le NPK 15.15.15 et l'Urée 46% N pour les cultures vivrières ; le NPK 15 15 15 et 20 10 10 pour caféier et cacaoyer puis le NPKSB et l'Urée 46% N pour le cotonnier.

Pour les engrais vivriers, notamment le NPK 15-15-15 et l'Urée 46%N, le volume des importations des dix sept dernières années est passé de 7 079 tonnes en 1990 à 9 080 tonnes en 2007, soit une progression de 77,96%. Le niveau d'utilisation des intrants et particulièrement des engrais est en progression et atteint aujourd'hui 70% des agriculteurs. Cependant des contraintes liées à l'offre et à la demande minent l'évolution de l'utilisation des engrais dans le pays.

L'acquisition des engrais par la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) se fait par appel d'offres. Les engrais ainsi réceptionnés sont distribués dans les magasins de vente à travers les régions et préfectures du pays, avant le début de la campagne agricole. C'est au niveau de ces magasins que les producteurs s'approvisionnent pour leurs cultures. Il faut cependant noter qu'il arrive occasionnellement des ruptures de stocks au cours de chaque campagne agricole depuis dix ans, dues au fait que la demande dépasse de loin les approvisionnements d'engrais disponibles.

III.2.2-Les sources d'approvisionnement

La tentative de libéralisation du marché des engrais est intervenue en 1997 dans l'espoir d'assurer une disponibilité spatio-temporelle des engrais aux producteurs. Ainsi, parallèlement au système d'approvisionnement d'engrais par l'Etat, il existe des distributeurs privés d'engrais et une production locale.

-La production locale d'engrais : celle-ci est assurée par WABCO COTIA SA. Cette société dispose d'une usine de mélange à Lomé dans la zone portuaire. Elle produit des engrais vivriers et des engrais pour coton. La production se fait sur commande et par formule. Actuellement la capacité de production de l'unité de production de Lomé est de 1000 tonnes par jour pour une production annuelle de 300 000 tonnes.

-Les importations : elles sont assurées par des sociétés importatrices d'engrais parmi lesquelles : SPROCA, AGRIMAT, PROXIMA, CHIMAGRO, BIOCHEM. Les importations qui représentent 80 % à 95 % de la consommation nationale selon les années, proviennent essentiellement des pays d'Europe de l'Est auprès de fabricants variés. Autant l'offre mondiale d'engrais est extrêmement diversifiée, autant il est difficile, en Afrique en général et au Togo en particulier, d'attirer de nouveaux fournisseurs. Ceci s'explique par la petite taille du marché (4 à 10 bateaux par pays), les prix pratiqués sont peu attractifs, les problèmes de solvabilité et la présence historique de fabricants dans la sous-région que sont HYDRO, SENCHIM et les Potasses d'Alsace (STEPIC) à Abidjan.

Le Togo dispose également d'un gisement de phosphate naturel qui n'est pas exploité dans le sens de la production d'engrais.

III.2.3-Le système d'approvisionnement

Les problèmes inhérents à l'approvisionnement et à la gestion des engrais sont essentiellement des contraintes de plusieurs ordres:

-Les contraintes financières : le coût d'achat des engrais étant très élevé, le manque de fonds ne permet pas d'acquérir la quantité d'engrais nécessaire pour couvrir les besoins exprimés par les producteurs ; Le développement des activités d'importations et de commercialisation d'intrants agricoles est limité par le manque de capitaux propres des importateurs, les taux de crédit élevés proposés par les banques et par une demande paysanne encore extrêmement faible pour ces produits. La durée de la période de soudure est un facteur important dans la stratégie des agriculteurs, et notamment dans le cadre de leur besoin de crédit. Dans les zones rizicoles, le crédit stockage s'avère un crédit particulièrement adapté qui peut atténuer les problèmes de soudure. Il permet aux exploitants de régler le problème de la garantie.

-Les contraintes liées à la livraison : le non respect des échéances de livraison des engrais commandés entraîne le retard dans l'approvisionnement des magasins ;

-Les contrainte liée à la gestion : elle se rapporte à :

- un sens de responsabilité lâche de certains acteurs impliqués dans la gestion des engrais ;
- un phénomène de spéculation qui gangrène la gestion des engrais. En effet, des réseaux de commerçants se sont constitués pour acheter les engrais dans les magasins de l'Etat à la place des producteurs à qui ils les revendent plus cher au moment des ruptures ou les exportent dans les pays voisins.

-Les contraintes liées au volume d'importation : à défaut d'une surface financière assez suffisante et pourtant face à une demande en progression, les importations de chaque société locale dépassent guère la quantité de 5 000 tonnes, ce qui ne permet pas d'avoir un prix favorable ni en FOB ni en taux de fret, rendant difficilement possible la réalisation d'une économie d'échelle tant à l'importation qu'à la distribution.

-Les contraintes liées au réseau de revendeurs : dans les zones reculées, la demande potentielle ne peut pas être satisfaite dans plusieurs endroits faute de revendeurs pour qui les coûts d'acquisition et d'approche ne permettent pas de réaliser une marge bénéficiaire valable.

-Les interventions de l'Etat : depuis leur introduction jusqu'à ce jour, les engrais minéraux ont toujours fait l'objet de subvention par l'Etat togolais qui en assure un même prix pour tous les producteurs sur toute l'étendue du pays. Mais cette politique interventionniste de l'Etat dans le secteur des engrais ne permet pas un développement normal des activités des importateurs privés d'intrants agricoles. Toutefois, un début d'entente et de collaboration entre le secteur public et le secteur privé est perceptible.

-La gestion du risque par les agriculteurs : les agriculteurs togolais sont exposés pour leur activité à une multitude de risques. L'environnement de la production leur donne peu de solutions pour gérer ces risques de façon optimale.

Les risques agricoles portent sur trois points :

- Les risques de facteurs de production comprenant principalement l'accès à l'eau, l'insécurité foncière, le risque lié aux engrais.
- Les risques de production qui comprennent le risque climatique (inondation, sécheresse) et le risque délictueux (vol d'animaux, de récolte, les incendies de brousse et de forêt).
- Les risques de commercialisation qui renvoient notamment à toute la problématique de fluctuation de prix, d'accès au marché (taxes, transports, proximité de marchés...).

-Les Contraintes biophysiques : les systèmes de culture traditionnels conduisent à des phénomènes d'érosion et de perte de sol (défrichement des collines, brûlis...) avec un processus important de dégradation chimique des sols. L'utilisation des engrais, très réduite, conduit à un épuisement et à un appauvrissement général du sol.

-Les Contraintes liées aux connaissances

- Les formules de fertilisation : des insuffisances particulières apparaissent d'une façon générale :

-des limitations d'utilisation de solutions techniques (associant les engrais) induites par la disparition des dispositifs publics de conseil agricole. Les résultats de la recherche ne sont pas suffisamment testés en vraie grandeur au niveau du paysannat. Ceci est dénoté par un très faible nombre d'expérimentations et de parcelles de démonstrations, qui constituent des références visuelles concrètes pouvant convaincre les paysans de l'intérêt technique et économique de tel ou tel intrant ou nouvelle pratique culturale :

-manque de capitalisation et de diffusion des essais et résultats obtenus en termes de recherche ou autres.

-insuffisance de la couverture de vulgarisation et de la cohérence des messages techniques à la base.

-Insuffisance de la prise en compte de la demande réelle des paysans.

-Relative absence de continuité dans les projets (durée trop courte pour aboutir à une véritable sensibilisation et appropriation).

-Un manque de réflexion et de formation des acteurs sur la composition et l'utilisation des engrais complets.

- Le Conseil agricole

Relativement peu de paysans bénéficient actuellement de conseils agricoles suite au désengagement de l'Etat et à la faiblesse des interventions d'autres opérateurs dans le domaine du conseil. Seul 25% des exploitations agricoles bénéficient d'un appui conseil. *Source : document stratégique de Relance de la Production Agricole 2008-2010.*

Par ailleurs, avec l'appui de leurs fournisseurs internationaux, plusieurs importateurs/distributeurs togolais développent de la formation et du conseil aux revendeurs, voire aux paysans en vue de développer l'utilisation d'intrants agricoles, exemple : AGRIMAT est intervenu plusieurs fois au Nord pour sensibiliser et former les producteurs et les revendeurs de ses produits sur l'utilisation des herbicides.

- Le système d'information sur le marché des intrants

Le système d'information du marché pour les intrants agricoles n'est pas opérationnel.

C'est la CAGIAT qui s'occupe de l'approvisionnement de l'engrais au Togo, c'est une jeune structure qui n'a pas encore d'antennes au niveau des régions sur le plan national. Pour la distribution de l'engrais sur le plan national, la CAGIAT s'appuie sur la DRAEP. Le mécanisme d'attribution des marchés engrais au niveau de la CAGIAT suit le processus suivant : élaboration du cahier des charges, lancement de l'appel d'offres, dépôt des plis, ouverture et dépouillement technique des plis, adjudication et notification, prise de bons de commandes, livraison, vérification et paiement. L'engrais réceptionné est ensuite envoyé au niveau de chaque région selon les besoins exprimés. Au niveau de chaque région la DRAEP s'occupe d'envoyer les engrais dans les magasins construits à cet effet. Actuellement 110 magasins sont disponibles pour le stockage des engrais sur le plan national.

III.3-Cas des produits phytosanitaires

III.2.1-Les produits distribués sur le marché

Cas du maïs/mil/sorgho : les volumes d'herbicides maïs/mil/sorgho importés, tel que Primagram, sont encore extrêmement faibles au regard de la superficie couverte par ces cultures. Bien que la plupart des formulations puissent en général être utilisées sur chacune de ces trois cultures, la quasi-totalité des herbicides sont appliqués sur le maïs, le mil et le sorgho qui sont exclusivement sarclés à la main.

L'adoption de l'herbicidage par les producteurs se développe néanmoins fortement année après année, avec une augmentation d'un facteur de 5 ces trois dernières années. Sur le maïs, les herbicides utilisés sont généralement à base d'Atrazine.

Cas de l'ananas : en dépit de la superficie limitée, la filière ananas se procure des spécialités phytosanitaires spécifiques en Côte d'Ivoire ou au Ghana. Les principales formulations rencontrées sont l'herbicide Hyvar X 80 WP, le fongicide Aliette 80 WP, les insecticides Dursban ou à base de diméthoate 400 g/L et les régulateurs de croissance à base d'éthéphon 480 g/L. Les volumes sont faibles et la filière déplore la non-disponibilité récurrente des produits au Togo.

Cas des autres cultures : malgré le développement et l'organisation progressive de quelques autres filières (manioc, oignon, igname, arachide et maraîchage), l'emploi des produits phytosanitaires spécifiques reste insignifiant.

Sur maraîchage, à la fois pour des raisons de coût et de disponibilité, les insecticides spécifiques sont remplacés par les insecticides coton (endosulfan et binaires). Ce détournement d'usage pose des questions de santé publique auxquelles les services publics togolais, les maraîchers et les consommateurs sont encore peu sensibilisés. Les herbicides totaux, qui peuvent s'utiliser préalablement aux semis de toutes cultures (dont maïs et coton), sont également utilisés au Togo.

III.2.2-Les sources d'approvisionnement

L'information sur le marché des produits phytosanitaires est encore très peu partagée. Elles sont disséminées, et très souvent incomplètes voire contradictoires. Il n'existe actuellement aucune base de données globale sur les produits phytosanitaires au Togo.

Les principaux fournisseurs en produits phytosanitaires au Togo sont : SPROCA, AGRIMAT, PROXIMA, CHIMAGRO, BIOCHEM SNAC. Ces fournisseurs se sont mis en association depuis 1997, il s'agit de l'AFITO (Association des Fournisseurs d'Intrants du Togo). Leurs membres sont des distributeurs, pour la grande majorité sans aucun lien de capital ni contrat d'exclusivité avec les fabricants.

L'étroitesse du marché togolais sur lequel ils opèrent ou la faible envergure de leur entreprise les ont amenés à distribuer au moins deux des trois intrants,

généralement les pesticides et les engrais. La plupart d'entre eux ont une activité connexe (par exemple, produits chimiques ou équipements agricoles).

Les produits sont principalement formulés et conditionnés en Europe et à Abidjan. L'Union Européenne (UE) a fourni plus de 60 % de la valeur des importations phytosanitaires du Togo. Parmi les pays membres de l'UE, la part des importations provenant de France a représenté 44%.

D'autres fournisseurs commencent ces dernières années à importer plus de la Chine.

III.2.3-Le système d'approvisionnement

Quatre circuits d'approvisionnement coexistent au Togo concernant les produits phytosanitaires :

- L'appel d'offres national lancé par la CAGIA pour les engrais et produits phytosanitaires. Ce mode d'approvisionnement fournit près de 50 % des insecticides utilisés au Togo. Il suit le même schéma que celui décrit pour l'approvisionnement en engrais.

- L'importation directe par des distributeurs privés de produits phytosanitaires adaptés aux cultures vivrières.

- Les consultations et appels d'offres lancés par l'Etat, les projets et les ONG. Ce mode d'approvisionnement est actuellement marginal.

- Le circuit des ventes de gré à gré : sur le marché privé de ventes directes, le circuit de distribution est classique, du fournisseur au producteur. Ce circuit est parfaitement adapté aux ventes de gré à gré. Il fonctionne aussi bien dans le secteur formel que celui informel.

IV-Le niveau de satisfaction des populations

IV.1-Concernant la qualité des intrants

De façon générale concernant la qualité des intrants les producteurs n'ont pas trop de problèmes. En effet il arrive des fois que les produits livrés ne soient pas des produits de qualité mais cela n'est pas fréquent. Cela arrive surtout avec les produits phytosanitaires et les semences. Concernant les engrais il est arrivé en 2009 qu'un lot d'engrais envoyé vers Bassar n'avait pas été efficace alors que dans les autres régions cela n'avait pas été le cas. Et comme ce sont les privés qui gèrent le segment des produits phytosanitaires et des semences commerciales, lorsqu'il arrive que les produits ne soient pas de bonne qualité alors ce sont ces entreprises qui en pâtissent. Souvent les producteurs déplorent le taux de germination faible des semences commerciales des céréales.

Il n'y a pas de problèmes particuliers avec les semences des produits maraichers. La plupart du temps ces semences sont importées de l'Europe. D'après les informations reçus c'est lorsque les produits phytosanitaires ou les semences viennent des pays voisins surtout du Ghana qu'ils présentent des défauts de qualité.

IV.2-Concernant les quantités d'intrants disponibles

Quant à la disponibilité des intrants agricoles, ce sont surtout la disponibilité à temps et en quantité suffisante des engrais et des semences commerciales qui causent le plus de problèmes. L'obtention des quantités d'engrais sont largement en dessous des besoins réellement exprimés surtout dans la Région des Savanes. Ceci entraîne souvent des tracasseries lors de l'achat des engrais (plusieurs aller et retour, des queues devant les magasins, des bousculades entraînant parfois des disputes, des bagarres et des pertes d'argent, de matériel, et de temps, etc.), disputes entre magasiniers et producteurs et entre producteurs et leurs représentants, des retards dans l'application des engrais sur certaines cultures comme le maïs entraînant une faible production et un manque à gagner chez les producteurs et sur l'atteinte de la sécurité alimentaire. L'absence de magasins de stockage appropriés dans certaines zones de la région ; l'éloignement des magasins aux grandes zones de consommations des engrais.

Pour une disponibilité à temps il faudrait faire les commandes à temps :

Il faut remarquer que jusqu'à présent il n'y a de disponibilité d'engrais destinés aux cultures maraichères. Les maraichers sont obligés d'utiliser les engrais destinés aux céréales pour les cultures maraichères, d'autres utilisent l'Urée à 46% par exemple pour les cultures de tomates.

IV.3-Concernant le conditionnement des intrants

Aucun problème majeur n'est remarqué pour le conditionnement des intrants agricoles au Togo, sauf pour l'engrais où il est constaté que ce dernier est toujours disponible en sac de 50 kg, ce sac est fait en polypropylène tissé avec un sac intérieur en polyéthylène basse-densité. Ces sacs sont faciles à manipuler, permettent une bonne identification du produit, facilite le contrôle du poids et de la qualité, permettent une bonne protection du produit et convient au moyen de transport traditionnel. Il est relevé sur le terrain le besoin de conditionner l'engrais dans des sacs dont la contenance est inférieure à 50 kg, par exemple dans des sacs de 25 kg et que le prix soit proportionnel à ce conditionnement cela permettrait aux petits producteurs d'avoir accès à ces sacs.

IV.4-Concernant les doses recommandées

Concernant les doses d'application des intrants sur le terrain, les producteurs trouvent que les doses recommandées pour l'application des engrais aux cultures ne sont pas fiables, ce qui donne des rendements en dessous des espérances. En effet les doses recommandées pour les engrais sur les cultures actuellement ne sont pas adaptées aux sols et aux différentes régions.

Dans les années 70-80, les doses d'engrais chimiques recommandées par les services de la vulgarisation agricole et appliquées sur l'ensemble du territoire étaient de 150 kg de N.P.K 15-15-15 et 50 kg d'urée (46% d'azote) sur un hectare de superficie mise en valeur.

Mais à partir de 1996, de nouvelles doses ont été recommandées et ce par zone écologique :

-pour la partie littorale du pays, il est recommandé, pour un hectare de superficie labourée, 350kg d'engrais chimique dont : 200 kg de N.P.K 15-15-15, 100 kg d'urée (46%N) et 50 kg de chlorure de potassium (Kcl) ;

-pour la zone forestière, la dose recommandée par hectare de superficie mise en valeur est de 300 kg d'engrais dont : 200 kg de N.P.K. 15-15-15 et 100 kg d'urée (46% N) ;

-pour les zones des savanes humides et sèches, la dose recommandée pour un hectare de superficie mise en valeur est de 365 kg d'engrais dont : 200 kg de N.P.K. 15-15-15, 100 kg d'urée et 65 kg de triple super phosphate (46% P205). Ces doses d'engrais révisées depuis les années 1996, sont à nos jours valables. Mais dans la réalité, surtout pour la région des Savanes, cette recommandation n'est pas suivie car le triple super phosphate (46% P205) n'est plus disponible sur le marché.
Source : rapport du Forum National du Paysan Togolais, mars 2009.

La meilleure façon serait de recenser tous les types de sols et surtout de lier les recommandations de doses d'engrais à appliquer avec les différentes spéculations et les zones agro écologiques afin que le paysan rentabilise au maximum son investissement.

V-Les différents organes de gestion des intrants et le niveau d'implication des OP.

Selon la mission dévolue à la **CAGIA** celle-ci devrait gérer de façon globale tous les intrants agricoles (semences améliorées, produits phytosanitaires et engrais), mais ce qui donne plus de visibilité à la CAGIA actuellement est la gestion des engrais. C'est une structure étatique qui devrait être autonome financièrement, mais on remarque sur le plan financier que la CAGIA dépend du Ministère de l'Economie et des Finances. La CAGIA s'occupe surtout des procédures d'importation des engrais

(appels d'offres, choix d'un fournisseur, contrôle qualité..), du convoiement des stocks vers l'intérieur du pays. Ensuite c'est la DRAEP qui s'occupe de la distribution sur le terrain.

Les OP interviennent seulement lors de la collecte des besoins des producteurs et au moment de la distribution des engrais en tant que superviseurs des activités de distribution des engrais. Ce rôle de supervision des OP s'arrête à faire des constats. Les OP ne peuvent pas prendre des décisions lorsqu'elles constatent des dysfonctionnements lors du processus de distribution des intrants. Les OP ne sont pas associées quant au choix des fournisseurs et surtout la qualité de l'engrais commandé. Il serait judicieux que les OP soient associées à toutes les étapes dans le processus d'acquisition des intrants.

Quant aux semences améliorées, c'est l'**ITRA** qui en est responsable. En effet c'est l'ITRA qui produit les semences de pré base et de base, et c'est au niveau de la multiplication en semences commerciales que les OP et des paysans autonomes prennent la relève pour la production à grande échelle. Là encore pour le choix variétale, les OP ne sont pas associées, les besoins des producteurs ne sont pas pris en compte d'ailleurs il n'y a pas de collecte de besoins des producteurs en matière de semences améliorées. Il faut reconnaître la préoccupation majeure de l'ITRA est de satisfaire surtout quantitativement les producteurs sur le plan national.

Le secteur est en pleine structuration avec les projets de décret : portant institution d'un catalogue national des espèces et variétés des plantes cultivées au TOGO, portant création du Comité National des Semences et Plants, portant réglementation de la production, du contrôle, de la certification et du commerce des semences végétales et plants, mais ces décrets ne seront effectifs qu'en 2011. D'ores et déjà, il faudrait que les OP soient consultées pour que ces décrets prennent en compte les préoccupations du paysan.

Avec la création aussi du Réseaux des Producteurs des Semences de Céréales du Togo, cette faitière pourra jouer son rôle pleinement en étant un représentant crédible des OP et un interlocuteur auprès des organes de gestion des semences au Togo.

Actuellement, il n'y a pas un organe responsable de la gestion des produits phytosanitaires au Togo, normalement c'est à la CAGIA que revenait normalement ce rôle, mais cette dernière se préoccupe plus de la gestion des engrais que des produits phytosanitaires. Il serait peut être judicieux qu'une Direction des produits phytosanitaires ou un Comité National de gestion des produits phytosanitaires soit mis en place. Son rôle serait de définir des formulations insecticides avec les matières actives à utiliser.

Une chose est sûre l'implication des OP dans la gestion des intrants agricoles au Togo est à un niveau faible. Ceci est dû à un cadre réglementaire et législatif qui ne tient pas compte en priorité des OP. La meilleure façon pour que le paysan soit au centre des préoccupations du monde agricole est de prendre en compte ses problèmes depuis la base c'est-à-dire au niveau du législatif.

VI-Le dispositif de collecte des besoins des producteurs, et le niveau d'implication des OP.

Il n'y a aucun dispositif de collecte des besoins des producteurs pour les produits phytosanitaires et les semences améliorées destinés aux cultures vivrières.

C'est seulement pour les engrais qu'il y a un dispositif de collecte des besoins des producteurs. En effet avant chaque campagne agricole, les OP, les CAP recensent les besoins des membres et centralise ces besoins au niveau de la faitière (exemple RECAP) qui envoie au niveau de la DRAEP ou à la CAGIA directement. Le seul problème c'est que la CAGIA peut ne pas respecter les quantités demandées par les OP. La CAGIA trouve que les demandes de certaines régions sont trop loin de la réalité.

VII-Plaidoyer pour un meilleur accès aux intrants par les producteurs togolais

Cas spécifique des engrais :

Axe d'intervention n° 1 : MOBILISATION NATIONALE CONCERTÉE DE LA FILIÈRE ENGRAIS.

Objectif :

-Contribuer à la mise en place d'un environnement politico-économique et réglementaire apportant de la visibilité aux opérateurs privés, et cohérent avec l'objectif de développement du « secteur engrais ».

Mise en œuvre de l'action prioritaire

- Mobilisation nationale pour une campagne intensive de développement de l'utilisation des engrais ;
- Renforcement du Partenariat Public/Privé à travers une structure de concertation organisée entre les différents acteurs et adoption d'une **Charte de partenariat** pour le secteur engrais.
- Retrait progressif de l'Administration de toutes les opérations d'achat, de distribution et de commercialisation d'engrais.
- Implication formelle de l'ICAT pour la distribution de l'engrais, puisque sur le terrain il est remarqué que ce sont les conseillers agricoles qui amènent les producteurs vers les magasins de vente d'engrais.
- Diminuer progressivement la subvention directe des prix des engrais au profit de la diminution des taxes sur les intrants agricoles pour promouvoir l'importation de ces intrants.

Axe d'intervention n° 2 : UTILISATION RATIONNELLE DES ENGRAIS

Objectif :

- Augmenter les performances économiques des exploitations
- Développer des systèmes productifs durables et rentables.
- Ajuster les actions de vulgarisation dans le cadre de la relance des activités de Conseil Agricole.

- Renforcer les services d'appui aux producteurs agricoles en général et à l'utilisation des engrais en particulier.
- Maximiser la rentabilité de l'utilisation des engrais par l'introduction et l'utilisation de types d'engrais appropriés.
- Economiser sur les engrais minéraux par utilisation rationnelle des ressources fertilisantes locales et de l'eau.

Mise en œuvre de l'action prioritaire

- Identification et mise en place d'une nouvelle approche en « Package technique »
- Mise en place des tests portant sur l'efficacité technique et économique des différents engrais chimiques et organiques.
- Mise en place d'un système d'information efficace.

Axe d'intervention n° 3 : AMELIORATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT.

Objectif :

- Améliorer l'accès au financement qui permettrait l'acquisition d'engrais aux différents niveaux.

Justification :

L'insuffisance et surtout le manque de trésorerie limitent considérablement les quantités mises sur le marché. Seuls 12% des ménages ont recours au crédit dont 35% sont constitués de crédit informel, 30% de crédit formel aux groupements de producteurs et 24% de crédit usurier. *Source : document de Relance de la Production Agricole 2008-2010.*

Mise en œuvre de l'action prioritaire

Appui au crédit intrants :

A travers une bonification des taux d'intérêt, dans le souci d'un accroissement rapide des rendements des principales cultures, en collaboration avec les institutions de micro finances au niveau des régions, une nouvelle politique vise la mise à disposition simultanée sur certaines zones de : crédits de campagne à taux d'intérêts bonifiés, des intrants appropriés (semences, engrais, pesticides), et du conseil permettant leur bonne utilisation.

Axe d'intervention n° 4 : PROFESSIONNALISATION DE LA COMMERCIALISATION

Objectif :

- Appuyer la confirmation et/ou l'émergence d'opérateurs professionnels en matière de distribution d'intrants agricoles, dont l'engrais.
- Appuyer la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement durable : par une formation sur la gestion des points de vente par les revendeurs/distributeurs, par une prise en charge partielle et dégressive par l'administration, du coût de l'installation d'un opérateur privé dans une nouvelle zone enclavée : mise à disposition des entrepôts administratifs existants, construction, transport, etc....
- Améliorer les informations sur le marché,
- Respecter les normes et qualité.

Mise en œuvre de l'action prioritaire

-La création et mise en place d'un organe de concertation entre l'administration et le secteur privé. A cet organe sera rattaché l'Observatoire de l'engrais qui garantira la fiabilité et la disponibilité à temps réel des informations nécessaires.

-L'adoption et la mise en application d'une « charte de partenariat » pour bien clarifier les règles commerciales.

VI.1. Cas spécifique des semences

Le développement du marché des semences vivrières certifiées nécessite la levée de certaines contraintes identifiées au cours de cette étude, notamment :

La sensibilisation des producteurs aux apports des semences améliorées est insuffisante et la demande du marché reste donc faible ;

- De nombreuses cultures de grande consommation (sorgho, igname, voandzou, etc.) font l'objet de peu d'attention de la part des services semenciers, qui disposent de peu de moyens ;
- Les multiplicateurs de semences ne disposent pas, pour la plupart d'entre eux, des moyens techniques et financiers suffisants pour l'application correcte du paquet technologique de production ;
- Les OPA ne sont pas encore bien engagées dans la distribution des semences améliorées hors coton ;
- Les distributeurs d'intrants agricoles privés ont rarement une expérience dans le secteur semencier et ne s'intéressent que peu à ces intrants ;
- Le secteur informel décrédibilise fortement le marché des semences améliorées, en proposant souvent des semences de mauvaise qualité, envers lesquelles les structures étatiques n'exercent aucun contrôle, faute de moyens ;
- L'information sur le marché est quasi inexistante, ce qui crée un frein au développement du marché mais aussi à la coordination des différents acteurs du marché semencier ;
- Le développement du marché des semences maraîchères peut être encouragé par une politique fiscale adaptée et conforme au TEC, qui permettrait de réduire le prix des semences ;
- Le développement du marché des semences maraîchères, de ratio prix/quantité plus abordable, est tributaire de l'extension des surfaces individuelles ou du groupement des achats entre maraîchers. Cela passe par des solutions à l'énorme problème foncier que connaissent les maraîchers de Lomé et ses environs et une

restructuration des coopératives au niveau des nouveaux périmètres maraichers retenus.

VI.2. Cas général des intrants agricoles

L'amélioration de la profitabilité de l'utilisation des intrants agricoles au Togo souffre aujourd'hui de plusieurs particularités du système d'approvisionnement de ces intrants ; à savoir :

Promouvoir la professionnalisation des distributeurs

Ceci peut se faire de plusieurs manières, y compris à travers la formation et la structuration de ceux-ci. On pourrait par exemple, offrir aux distributeurs des agréments pour une durée suffisamment longue qui permette à fois de ne pas décourager les investissements pour le développement du marché et d'éviter toute dérive tendant vers des cartels. L'octroi des agréments pourrait aussi être fait à partir des critères techniques tels que :

- Leurs compétences,
- La présence d'agronomes dans leur staff,
- La disposition de locaux de stockage répondant aux normes,

L'engagement à promouvoir des bonnes pratiques agricoles et ne vendre que des produits homologués.

Se reconcentrer sur la mise en concurrence de produits

L'idée, avancée par des producteurs togolais, de créer une structure commerciale de producteurs qui participerait à l'appel d'offres et jugerait ainsi d'elle-même des prix d'achat des insecticides auprès des fournisseurs internationaux a peu de chances de réussir à faire baisser les prix de référence. Ceci s'explique par les relations de représentation entre les distributeurs togolais et les principaux fournisseurs locaux. Pour obtenir un prix de référence sur le marché international, il semble déjà important de passer du système actuel d'appel d'offres portant sur les distributeurs et leurs zones d'attribution à un système de mise en concurrence des produits. Ce système ne serait pas incompatible avec un marché national de distribution, puisqu'il pourrait exiger que les fournisseurs internationaux mettent en place leurs produits via des distributeurs locaux, comme par exemple au Mali. Mais il aurait le mérite de mettre en concurrence des produits et non plus des distributeurs et des zones d'attribution. Des conditions sont néanmoins requises pour que ce système permette de faire baisser le prix d'achat de ces intrants agricoles. Si le mode d'appel d'offres était retenu, les conditions minimales seraient les suivantes :

- Lancer un appel d'offres international ouvert à tous les fournisseurs pouvant livrer les produits retenus par le cahier des charges ;

- Pratiquer la vérité des prix à la distribution.

-**Valoriser l'information** : par ailleurs, dans un monde où l'information joue un rôle de plus en plus stratégique, la comparaison des prix togolais à ceux pratiqués dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest constitue également un outil puissant pour les producteurs afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix insecticides possible. Or l'information sur le marché régional des intrants agricoles a jusqu'à présent été très peu exploitée par la filière togolaise.

-Quel financement pour les intrants destinés aux produits vivriers ?

Le volet financement des intrants est également l'un des principaux obstacles à lever pour accroître l'utilisation des produits phytosanitaires.

-Intégration régionale des marchés des intrants agricoles : enfin, comme dans tous les pays ouest africains, les marchés togolais d'intrants agricoles sont trop étroits pour susciter un marché dynamique et compétitif de classe mondiale.

Un tel marché regrouperait suffisamment de sociétés privées investissant dans la recherche et la diffusion de nouvelles variétés plus performantes.

La production et la distribution des intrants agricoles restent très limitées en raison notamment des coûts de transaction élevés. Au nombre des facteurs contribuant à ces coûts de transaction élevés, figure la fragmentation imposée par les frontières et les réglementations nationales. Une évolution vers un marché régional plus large permettant la libre circulation des intrants agricoles dans la sous-région accroîtrait l'accès, par les producteurs, à une gamme plus variée et plus performante d'intrants de qualité à des coûts plus abordables. Cette évolution ne saurait se faire sans un minimum d'harmonisation de certaines normes, procédures et réglementations. De même, sans un cadre juridique et réglementaire qui garantisse le contrôle de la qualité des semences commercialisées, les risques et le coût pour les producteurs peuvent être très élevés.

VIII-Les alliances possibles pour le plaidoyer et les acteurs à cibler pour le plaidoyer

Pour que les OP soient impliquées dans le processus d'acquisition et de gestion des intrants, il faut ces dernières fassent un plaidoyer au niveau de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des intrants au Togo et si possible conduire des actions de lobbying au niveau des différents acteurs impliqués dans la gestion des intrants au Togo. Pour une réussite de ce plaidoyer et une bonne conduite de ces actions de lobbying il faudrait que les OP fassent des alliances stratégiques avec :

-certaines organisations internationales dont : FAO, PNUD, VECO West Africa, IFDC-AFRIQUE, BOAD

-certains services techniques de l'Etat : ICAT et l'ITRA

-certaines ONG : INADES-FORMATION

-certaines entreprises privées : AGRIMAT, WABCO COTIA SA

-certaines institutions bancaires et des IMF : la Banque Régionale de Solidarité et des IMF comme l'UCMECs et la FUCEC.

-Certains élus du peuple : il faudrait trouver des élus qui s'intéressent à la cause paysanne ou des anciens députés pour faire entendre les préoccupations des OP au niveau de l'Assemblée Nationale.

Les acteurs à cibler pour ce plaidoyer sont : la CAGIA, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Ministère délégué auprès des infrastructures, le Ministère de l'Environnement et des ressources forestières, la Primature, l'Assemblée Nationale et la Présidence de la République.

CONCLUSION

L'étude de l'état des lieux de l'accès aux intrants par les producteurs montre que le secteur agricole du Togo est en profonde mutation. Ces changements imposent plus que jamais de disposer de données à jour et fiables au plan national.

Parallèlement, l'industrie des intrants agricoles se restructure rapidement au plan international. De nouvelles orientations techniques (biotechnologies, OGM (organismes génétiquement modifiés) et stratégiques (lutte raisonnée, gestion intégrée de la fertilité et des parasites) voient le jour. De nouvelles réglementations internationales et l'évolution des exigences des consommateurs ont déjà des conséquences directes sur le secteur agricole en Afrique subsaharienne (limites maximales de résidus de pesticides dans les produits agricoles à l'export, protection et promotion de la diversité biologique, développement de l'agriculture biologique, etc.). Tous ces mouvements doivent bien être connus et pris en compte au Togo.

La CTOP comme acteur dans la mise en place de réglementations favorables au développement agricole au Togo.

Le Togo ne possède pas de réglementation ni de législation couvrant efficacement l'ensemble des trois secteurs majeurs des intrants, à savoir les engrais, les pesticides et les semences. La CTOP pourra s'appuyer sur les exemples du Mali et du Burkina Faso qui ont une réglementation phytosanitaire bien en place, il reste beaucoup à faire dans le secteur des engrais et des semences.

Au plan national, l'élaboration des textes de loi et les décrets manquants concernant ces secteurs devraient être une priorité pour le gouvernement. Ensuite il faudra que, ces cadres réglementaires bénéficient des allocations budgétaires nécessaires de l'Etat, afin que les services compétents (certification et homologation, contrôle de qualité, répression des fraudes, etc.) puissent effectivement faire leur travail. Enfin, il est impératif que, sous l'impulsion du secteur public, tous les acteurs du secteur participent à l'élaboration, à la révision et à la mise en œuvre de ces réglementations. D'où le rôle primordial de la CTOP pour que les OP participent vraiment à la réglementation du secteur des intrants au Togo.

ANNEXES

TERMES DE REFERENCES

I- Contexte et justification

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé entre les 6^e et 11^e degrés de Latitude Nord et les méridiens 0° et 1°40 de Longitude Est. Il couvre une superficie de 56 600 Km² et s'étire sur une bande étroite d'une longueur de 650 km entre l'Océan Atlantique au Sud et le Burkina Faso au Nord et d'une largeur variant de 50 km à 150 km, entre le Bénin à l'Est et le Ghana à l'Ouest. Son relief est peu accidenté, excepté la chaîne montagneuse de l'Atakora qui traverse le pays en écharpe du Sud-ouest au Nord-est.

Sa population est estimée à 5 598 000 habitants en 2008 avec 51,3% de femmes et 48,7% d'hommes. Avec un taux d'accroissement moyen de 2,4%, la densité de la population est passée de 34 habitants au km² en 1970 à plus de 100 habitants au km² en 2007. Cette population est à dominante rurale (> 60%). Les jeunes de moins de 15 ans représentent 43,7% de la population totale.

Le pays jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement du Sud au Nord. Au sud, il est du type subéquatorial marqué par 2 saisons pluvieuses (une grande d'Avril à Juillet et une petite de Septembre à Novembre) et 2 saisons sèches (une grande de Novembre à Mars et une petite de Juillet à Août); ce qui permet de faire deux cycles de cultures par an. Au nord, le climat est plutôt du type soudanien à 2 saisons : une saison de pluie (Mai à Octobre) et une saison sèche (Novembre à Avril). La pluviométrie moyenne obtenue ces 20 dernières années varie de 800 à 1000 mm par an dans les régions les moins arrosées (régions maritime et des savanes) et de 1200 à 1400 mm par an dans les autres régions.

L'agriculture togolaise est essentiellement pluviale et fortement tournée vers l'autoconsommation. Le paysage agricole est dominé par de petites exploitations (moins de 0,5 hectare). Selon le dernier recensement national de l'agriculture en 1996, 89% des parcelles sont labourées avec le petit matériel aratoire (houe, coupe-coupe), moins de 3% des superficies des cultures vivrières sont emblavées avec des semences sélectionnées, 16% des parcelles reçoivent de l'engrais (12% en engrais chimique et 4% en engrais organique) et 25% des exploitations bénéficient d'un appui conseil. Par ailleurs, seuls 12% des ménages ont recours au crédit de campagne.

Lors du Forum National du Paysan Togolais, les producteurs ont évoqué des problèmes d'accès aux intrants agricoles. En effet, il était ressorti au cours de ce forum le problème de disponibilité et d'accès aux intrants agricoles : (i) quantité des engrais étaient insuffisante, (ii) les semences améliorées n'étaient pas aussi en quantité suffisante et la qualité pas trop rassurante, (iii) circuit de distribution avec beaucoup de spéculation ; (iv) points de vente insuffisante et très éloignés des zones

de production ; etc. suite à ce constat, les producteurs ont fait des recommandations à l'Etat pour la campagne 2009 – 2010. Au terme de cette campagne, il a été remarqué qu'une amélioration à certains endroits comme les quantités d'engrais qui ont été augmentées et le prix de vente revu à la baisse (de 12 500 à 11 000 F CFA). Cependant, beaucoup de problèmes demeurent encore et ont fait l'objet de débats au cours de la 2^{ème} édition du FNPT.

Les véritables problèmes du secteur intrant au Togo résumé lors du FNPT 2 se déclinent comme suit : (i) absence d'un dispositif efficace de collecte de besoins des producteurs ; (ii) doses d'engrais recommandées ne répondent pas aux exigences de certaines régions ; (iii) dispositif de distribution des intrants peu efficace et non connu de la plupart des producteurs ; (iv) spéculation forte autour des engrais exportés vers les pays voisins du fait de son prix relativement bas ; (v) qualité des engrais mis en cause dans certaines régions comme Bassar où les résultats n'ont pas été satisfaisants ; etc..

Face à ce constat, il s'avère important de mener des actions pour améliorer la question des intrants au Togo et trouver des solutions à ces problèmes ensemble et de façon concertée avec les autorités publiques et les partenaires.

Dans ce cadre, la CTOP qui est la Plate forme des Organisations paysannes du Togo qui regroupe les producteurs du Togo et qui a pour but de défendre l'intérêt des producteurs en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des producteurs togolais à travers l'accès aux intrants a négocié avec son partenaire VECO West Africa, un appui pour la réalisation d'un plaidoyer dans ce sens. Pour ce faire, la CTOP trouve important de faire un état des lieux beaucoup plus approfondi de la situation des intrants au Togo afin d'avoir une base de données conséquentes à toutes actions de plaidoyer. Cet état des lieux n'est qu'une étape du processus de plaidoyer qui comprend entre autre la formation sur le plaidoyer et l'élaboration des argumentaires de plaidoyer, la rencontre des autorités et l'organisation des émissions radios.

II- Objectifs

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux sur la situation des intrants agricoles au Togo. Plus spécifiquement, il s'agira de:

- ✓ Faire une situation des différents dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants agricoles utilisés au Togo et les difficultés rencontrées;
- ✓ Apprécier le niveau de satisfaction des populations sur les intrants agricoles (quantité disponible, qualité, doses recommandées, etc.)
- ✓ Analyser les organes de gestion des intrants agricoles et le niveau d'implication des OP ;
- ✓ Analyser le dispositif de collecte des besoins en intrants des producteurs et le niveau d'implication des OP ;

- ✓ Proposer des axes de plaidoyer pour un meilleur accès aux intrants par les producteurs togolais
- ✓ Proposer des alliances possibles pour le succès du plaidoyer et les acteurs cibles du plaidoyer.

III- Résultats attendus

Au terme de cette étude, un état des lieux sur l'organisation du secteur des intrants est fait. Plus spécifiquement :

- Une situation des différents dispositifs d'acquisition et de distribution des intrants est faite et les difficultés rencontrées dans son fonctionnement sont énoncées ;
- Le niveau de satisfaction des populations sur la qualité des intrants, les quantités disponibles et les doses recommandées est connu ;
- Les différents organes de gestion des intrants sont analysés et le niveau d'implication des OP est connu ;
- Le dispositif de collecte des besoins des producteurs, si il existe, est décrit et le niveau d'implication des OP est situé ;
- Des pistes de plaidoyer sont proposées à la CTOP ;
- Des alliances possibles pour le plaidoyer sont suggérer et les acteurs cibles du plaidoyer sont proposés.

IV- Méthodologie

Pour atteindre les résultats de cette étude, la CTOP propose au consultant, la méthodologie suivante :

- Prise de contact avec la Cellule technique de la CTOP pour harmoniser les points de vue sur la compréhension de la mission ;
- Elaboration des fiches de collecte d'information ;
- Rencontres de différents acteurs concernés (Ministère de l'agriculture ; ICAT, CAGIA, ANSAT ; etc)
- Dépouillement et analyse des informations collectées ;
- Production et soumission du rapport provisoire ;
- Validation du rapport et document final.

Cependant, sur la base de son expérience, le consultant peut proposer une méthodologie plus élaborées dans son offre technique ;

V- Durée de l'étude

L'étude durera 10 jours.

VI- Profil du consultant

La présente étude peut être conduite par une personne ou une équipe de personnes remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme supérieur BAC + 5 en agronomie, socio - économie, sociologie, etc ;
- disposer d'une expérience suffisante (au moins 10 ans) dans le domaine donnée et surtout en consultation ;
- être capable d'apporter son appui au processus de plaidoyer (formation des élus, élaboration des argumentaires de plaidoyer, etc.)
- être disponible à travailler dans le délai fixé ;
- disposer d'un esprit d'analyse et synthèse.

VII- Dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- un Curriculum Vitae détaillé,
- une offre technique détaillée,
- une offre financière,
- une lettre de couverture

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse électronique de la CTOP au ctop03@yahoo.fr au plus tard **le jeudi, 17 juin 2010**. Seuls les candidats présélectionnés sur la base de leurs CV et offre technique seront contactés.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez appeler le secrétariat de la CTOP au 251 74 42 ou au 338 59 66.